

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION
28 Octobre 2024

L'an deux mille vingt quatre
Le 6 novembre à dix-huit heures trente

DATE D'AFFICHAGE
28 octobre 2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur REGAERT Bruno Maire**

NOMBRE DE CONSEILLERS

Etaient présents : M. REGAERT Bruno, Maire, M. COSSARD M. BACHELET adjoints au maire, M. BOULANGER, M. MARNAT Mme BOULANGER Conseillers municipaux

EN EXERCICE 7
PRESENTS 6
VOTANTS 6

absent : M. VIVIER Bruno
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : M. BACHELET Pascal

Objet : Vente du terrain sections A n°134 et A 136 pour 213 m² en qualité de terrain à bâtir

VU que la commune de vaudherland n'ayant pas approuvé un PLU avant le 27 mars 2017, le POS devient caduc. Le RNU s'applique sur la Commune.

VU le Code Général des collectivités notamment les articles L 2121-29 et L 2241-1

VU la délibération n°12/2020 en date du 8 juin 2020 portant sur l'attribution au Maire de la totalité des délégations de missions complémentaires prévues à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant la consistance du bien rappelée dans l'exposé des motifs

Le Maire entendu,
Le conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à signer, au nom de la commune, l'acte de vente du bien désigné en objet, libre de toute occupation au prix de QUATRE VINGT MILLE EUROS (80 000€)

DIT que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales

DONNE pouvoir à son Maire pour viser la présente délibération et la soumettre au visa de Monsieur le Sous-préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits.



Vaud'herland, le 6 novembre 2024
Le Maire,
Bruno REGAERT